

2ème édition du Trail de l'Hautil

Dimanche 2 juin 2024

RÈGLEMENT



PREAMBULE

Afin d'assurer la sécurité sanitaire de chacun, toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité d'aménager cette manifestation pédestre en fonction de l'évolution de la pandémie actuelle.

En cas de nécessité et d'obligation, l'organisateur mettra en place un protocole sanitaire, découlant des autorités compétentes et des règles à appliquer sur l'ensemble de l'évènement. Chaque participant s'engage à s'y conformer scrupuleusement.

ORGANISATION

Les villes de Chanteloup-les-Vignes, de Maurecourt et d'Andrézy en partenariat avec l'Office Municipal des Sports d'Andrézy organisent, le dimanche 2 juin 2024, un Trail dans la forêt de l'Hautil. L'aire de départ/arrivée se situe rue de la Croix Saint-Marc à Chanteloup-les-Vignes.

Cette épreuve est ouverte aux licenciés (FFA, FFTRI) et aux non licenciés.

L'organisation du Trail de l'Hautil s'effectue avec le concours de l'Agence des Espaces Verts d'IDF, des services municipaux des 3 communes et de l'OMS d'Andrézy.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les vols pouvant survenir pendant la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et/ou accident survenu sur le parcours de l'épreuve.

Les secours et l'assistance médicale seront assurés par la Croix-Rouge Française.

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de fortes intempéries, en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de leur volonté, d'annuler la manifestation, partiellement ou totalement. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles et devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entrainera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué à ce titre. Pour une annulation due à des décisions basées sur les recommandations dues à une pandémie, toutes les inscriptions seraient reportées sur l'édition suivante.

LES COURSES

2 courses sont inscrites au programme de cette édition du Trail de l'Hautil :

Course 1 : Trail de 13 km pour les hommes et les femmes nés en 2008 et avant (cadets, juniors, espoirs, seniors et masters), départ à **9 h00**.

Course 2 : Trail de 18 km pour les hommes et les femmes nés en 2006 et avant (juniors, espoirs, seniors et masters), départ à **9 h 15**.

TEMPS DE COURSE :

Pour les 2 courses, les participants disposent d'une heure limite d'arrivée fixée à **11 h 45** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

RÉCOMPENSES

Coupe aux 3 premiers de chaque course par sexe.

Horaires des podiums :

- 11h30 pour le 13 km et 18 km

INSCRIPTIONS ET DROITS D'INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site de notre partenaire Adeorun

<https://adeorun.com/> (paiement sécurisé)

Les droits d'inscription sont les suivants :

15 € pour la course 1

20 € pour la course 2

auxquels s'ajoutent les frais bancaires d'inscription en ligne.

CERTIFICAT MEDICAL

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

• **D'une licence en cours de validité à la date de la compétition :**

- D'une licence FFTRI ou Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass J'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

CHARTRE ETHIQUE

Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation, sans couper.

Il s'engage aussi à ne laisser aucun déchet derrière lui ou autour de lui. Des poubelles sont disposées sur la zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue du tri sélectif des déchets.

DOSSARDS

Cession : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est possible quel qu'en soit le motif.

Retrait des dossards :

- Le samedi 1er Juin 2024 de 10 h à 18 h au complexe sportif Stéphane DIAGANA – rue Marie Jane PRUVOT 78570 Andrésy.

- Le dimanche 2 juin 2024 de 7h45 à 9 h00 sur le site de départ, rue de la Croix Saint-Marc - 78570 Chanteloup-les-Vignes.

- Le dossard devra être entièrement visible et lisible lors de l'intégralité de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ACCÈS

En voiture : A15 (sortie Conflans-Sainte-Honorine, direction Andrésy Chanteloup-les-Vignes), A13 ou A14 (sortie Poissy, direction Andrésy Chanteloup)

Transports en commun : RER A gare Conflans-Fin-d'Oise, ligne J gare SNCF Chanteloup Les Vignes (direction Mantes via Conflans depuis Paris-Saint-Lazare)

SERVICES

Parkings gratuits non gardés et en fonction des places disponibles :

- Parking espace jeunes/resto du cœur : 54 rue d'Andrésy à Chanteloup les Vignes
- Parking du gymnase David DOUILLET : rue d'alentours à Chanteloup les Vignes
- Parking du Casino rue de Triel à Andrésy
- Parking Pizzeria Alexandro : rue de Triel à Andrésy

2 Zones de ravitaillements sur le parcours et un ravitaillement à l'arrivée de chaque course seront proposés : eau, boissons, fruits.

DROIT A L'IMAGE

Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs, ses ayants droits et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du trail de l'Hautil sur lesquelles ils figureront.

NOUS CONTACTER : traildelhautil@gmail.com